

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 janvier 2006

# Publicis Groupe S.A. dépose un projet d'Offre Publique d'Achat simplifiée sur ses propres bons de souscription d'actions à un prix de 9 € par bon de souscription d'actions

présentée par

### Morgan Stanley & Co International Limited

Cette offre et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). En application de l'article 231-17 du Règlement général de l'AMF, le présent communiqué a été soumis à l'AMF avant sa diffusion.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur l'existence de telles restrictions et s'y conformer. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat ou une offre de valeurs mobilières serait illégale et, dans une telle hypothèse, ce communiqué sera considéré avoir été adressé pour information seulement. Votre attention est attirée sur l'importance de l'avis qui figure à la fin de ce communiqué.

Publicis Groupe vient de déposer auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) une offre publique d'achat de tous les bons de souscription d'actions (BSA) créés à l'occasion de la fusion avec Bcom3 et encore en circulation.

Le Conseil de Surveillance réuni le 2 janvier 2006 sous la présidence de Madame Elisabeth Badinter a approuvé à l'unanimité des membres présents cette opération proposée par le Directoire et visant à simplifier le bilan de Publicis Groupe.

Lors de l'acquisition de Bcom3, il a été créé 28 125 000 BSA donnant droit à la création de 28 125 000 actions nouvelles. Depuis la levée des lock-ups Publicis Groupe a acquis 414 938 BSA. Il en reste 27 709 748 actuellement en circulation, qui font l'objet de l'offre publique au prix de 9 euros chacun.

Dentsu, détenteur de 6,2 millions de BSA (environ 22 %), a fait part de sa décision irrévocable d'apporter ses titres à l'offre.

Cette opération s'inscrit dans le programme de simplification du bilan de Publicis Groupe et en constitue un des éléments décisifs. Elle sera financée sur fonds propres grâce au travail effectué depuis 2003 sur la génération de liquidités du Groupe.



Si la transaction proposée aboutissait au rachat complet des 27,7 millions de BSA, elle représenterait un montant d'environ 249 millions d'euros. Les BSA seraient naturellement « détruits » provoquant par là même la suppression définitive d'un potentiel de création de 27.7 millions d'actions.

Rappelons que le programme de simplification du bilan avait été entamé en septembre 2004 avec la cession des *Credit Linked Notes* (acquises en 2003) et au rachat concomitant de la composante obligataire des OBSA (dont le montant total à l'émission représentait 858 millions d'euros).

En janvier 2005, Publicis Groupe a procédé au remboursement anticipé de l'Océane 2018. A l'époque, 62 % des porteurs ont souhaité bénéficier de l'offre, ce qui a représenté un montant de 464 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, le Groupe n'envisage pas à ce jour d'autres opérations sur le bilan. La stratégie financière du Groupe s'articule depuis l'origine autour de plusieurs axes :

- Le désendettement du groupe : les résultats acquis à ce jour sont très satisfaisants et les efforts se poursuivront dans l'avenir ;
- Le maintien d'un bon niveau de liquidités financières et d'échéances longues de remboursement, conférant une bonne stabilité aux équilibres du groupe ;
- La réduction progressive de la dilution potentielle associée aux instruments donnant accès au capital, processus largement réalisé avec l'offre proposée;
- Le désengagement des instruments financiers de nature complexe qui avaient rendu possible le financement des grandes acquisitions ayant abouti à la transformation du groupe. Ce programme s'achève avec cette offre;
- Les acquisitions soigneusement ciblées et mesurées visant à renforcer le Groupe dans des marchés ou segments de métiers.

Par ailleurs, Publicis Groupe a été évalué « Investment Grade » en décembre 2005 par deux agences internationales de notation, avec respectivement les notes « BBB+ » pour Standard & Poor 's et « Baa2 » pour Moody's, avec dans les deux cas la mention « Stable Outlook ». Les agences ayant été informées en temps voulu de l'éventualité de cette opération, le rachat de la totalité des bons de souscription d'actions en espèces ne modifierait en rien leur opinion émise en décembre 2005.

Pour Maurice Lévy: « Comme nous nous étions engagés, avec ce rachat qui devrait conduire à l'annulation d'un maximum de 27,7 millions actions à terme, nous poursuivons notre programme de simplification de notre bilan. La génération de cash-flow du Groupe depuis quelques années nous aura permis de procéder à de nombreuses opérations qui simplifient grandement la lisibilité du bilan et réduisent sensiblement la dilution future du BNPA. Notre bilan, après cette opération, sera très équilibré et nos futures ressources seront employées à poursuivre notre programme de développement et à améliorer le rendement par action. »

### I. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le directoire de Publicis Groupe S.A. (« Publicis » ou « l'Initiateur »), dans sa séance du 2 janvier 2006, a décidé d'initier une offre publique d'achat (l'« Offre »), portant sur la totalité des 27 709 748 bons de souscription d'actions Publicis en circulation (Code ISIN FR0000312928) émis le 24 septembre 2002 (les « BSA ») dans le cadre de l'acquisition de la société Bcom3 Group, Inc



(« Bcom3 »). Le conseil de surveillance de Publicis réuni le même jour a rendu un avis motivé favorable dont les termes seront reproduits dans la note d'information. Chaque BSA donne droit à une action Publicis à un prix de 30,5 euros (sous réserve des ajustements résultant d'opérations financières), les BSA étant exerçables entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022.

Les BSA détenus par les anciens actionnaires de Bcom3 sont soumis à des restrictions de cession prévues par les conventions conclues lors de l'acquisition de Bcom3. La moitié des BSA initialement détenus par les anciens actionnaires de Bcom3 sont actuellement incessibles (cette interdiction expirera pour un quart des BSA le 24 mars 2006 et pour le solde le 24 septembre 2006, la totalité des BSA détenus par Dentsu étant incessibles jusqu'au 12 juillet 2012), le solde étant soumis à un processus de cession organisée jusqu'au 24 mars 2007, qui s'appliquera également aux BSA actuellement incessibles pour lesquels l'interdiction sera levée avant le 24 mars 2007. A l'issue de l'Offre, ces restrictions demeureront applicables aux BSA qui n'auraient pas été apportés par les anciens actionnaires de Bcom3.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF étant toutefois précisé que l'Offre est :

- centralisée par Euronext Paris par dérogation à la procédure simplifiée ;
- étendue, entre autre, aux Etats-Unis d'Amérique dans les conditions prévues par la réglementation boursière locale compte tenu du grand nombre de porteurs de BSA résidant aux Etats-Unis (plus de 60% détenant au total plus de 56% des BSA). A ce titre, elle donnera lieu au dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») d'un document d'information intitulé Schedule TO distinct de la note d'information et accessible sur le site Internet de la SEC (www.sec.gov).

Le prix proposé est de 9 euros par bon de souscription d'actions.

Selon le calendrier envisagé, l'Offre serait ouverte 22 jours de bourse, du vendredi 13 janvier au lundi 13 février (18 heures) 2006 inclus.

En application de l'article 231-14 du Règlement général de l'AMF, Morgan Stanley agissant pour le compte de Publicis a déposé auprès de l'AMF le 3 janvier 2006 le projet d'Offre dont elle garantit la teneur et le caractère irrévocable.

#### II. MOTIFS DE L'OFFRE ET INTENTIONS DE L'INITIATEUR

### 1. Motifs de l'Offre

L'Offre s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière globale du Groupe qui se décline en quatre grands volets : désendettement, maintien d'un bon niveau de liquidité financière et d'échéances longues de remboursement, désengagement des instruments financiers complexes qui avaient rendu possible le financement des grandes transformations du Groupe, et réduction progressive de la dilution potentielle associée aux instruments donnant accès au capital. L'Offre s'inscrit dans ce cadre du fait de l'annulation des BSA rachetés (qui seront automatiquement annulés) et de la diminution de la dilution potentielle induite par ces BSA s'ils étaient exercés.

Par ailleurs, l'Offre permet aux détenteurs de BSA de céder leurs titres avant l'expiration des procédures de cession organisée et des périodes contractuelles d'incessibilité décrites au « I » cidessus, sans les inconvénients de la faible liquidité actuellement constatée sur le marché des BSA.

### 2. Intentions de l'Initiateur

Il n'est pas envisagé d'apporter de modification aux stipulations statutaires relatives à l'objet social ou aux modalités de direction de l'Initiateur à la suite de l'Offre. Aucun changement en matière d'emploi ou de politique de distribution de dividende dans la limite des sommes distribuables n'est attendu du fait de l'Offre.

Dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre de détenteurs de BSA résidant aux Etats-Unis d'Amérique était inférieur à 300, Publicis mettra fin à l'enregistrement des BSA auprès de la SEC (procédure dite de « *termination of registration* ») dans un souci de simplification de ses obligations réglementaires. Cette simplification sera sans incidence sur les autres titres de Publicis soumis



aux règles de la SEC et sur l'application des règles de négociation d'Euronext Paris et des dispositions légales et réglementaires françaises actuellement applicables à Publicis comme aux BSA et à ses autres titres.

# III. ENGAGEMENT DU PRINCIPAL PORTEUR DE BSA – ACCORDS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR L'OFFRE

Dentsu Inc, premier porteur de BSA avec environ 6,2 millions de titres représentant environ 22% des BSA existants s'est irrévocablement engagé le 2 janvier 2006 à apporter à l'Offre la totalité de ses BSA. Aucun autre porteur n'a fait connaître à ce jour son intention d'apporter ou non ses BSA à l'Offre.

### IV. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

L'Offre porte sur la totalité des BSA en circulation, soit 27 709 748 BSA. L'Offre est effectuée au prix de 9 euros par BSA. Si la transaction proposée aboutissait au rachat complet des 27,7 millions de BSA, elle représenterait un montant de environ 249 millions d'euros. Les BSA rachetés par Publicis seront automatiquement annulés par application de l'article L.225-149-2 du Code de commerce.

Les porteurs qui souhaiteraient apporter leurs BSA à l'Offre dans les conditions proposées devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité, dépositaire de leurs titres, un ordre de vente au plus tard à la date de clôture de l'Offre soit le 13 février 2005, à 18 heures.

### V. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX OFFERT

Les méthodes d'évaluation retenues dans le cadre de l'analyse multicritère présentées ci-après sont (i) l'historique du cours de bourse des BSA et (ii) la valeur théorique des BSA en utilisant le modèle Black et Scholes.

### a) Historique du cours des BSA

Les BSA sont échangés sur le marché d'Euronext depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, à la suite de l'expiration effective de l'interdiction de cession d'une première tranche représentant un quart du total des BSA le 24 mars 2005. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours depuis le début de ces négociations.

	Prix de l'action Publicis (€)	Prix d'un BSA (€)	Volume moyen quotidien de BSA échangés	Prime / (Décote) induite par le prix de l'Offre
Cours le 30 décembre 2005	29,40 €	9,69€	4 704	(7,1)%
Moyenne* 1 semaine	29,57 €	9,79 €	1 706	(8,1)%
Moyenne* 1 mois	29,34 €	9,98 €	868	(9,8)%
Moyenne* 3 mois	27,85 €	9,04 €	510	(0,4)%
Moyenne* 6 mois	27,13 €	8,02 €	417	12,2%
Moyenne* depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2005	26,00 €	6,55€	502	37,4%
Plus haut depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2005	29,66 €	10,51 €	21 717**	(14,4)%
Plus bas depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2005	21,78 €	4,30 €	0**	109,3%

\*Prix de l'action et du BSA calculés sur la base des moyennes des cours de clôtures journaliers pondérées par les volumes. Les volumes moyens quotidiens pour les BSA incluent les jours où les volumes effectivement constatés sur



Euronext ont été nuls. (Source : Euronext). \*\* Volumes maximum et minimum constatés sur une journée depuis le 1<sup>er</sup> avril

Il doit être noté que les volumes d'échange sont demeurés extrêmement réduits.

### Transactions hors-marché

Dans le cadre du processus de cession organisée des BSA effectué conformément au traité de fusion de l'opération Bcom3, certaines transactions ont été conclues hors marché (et n'ont donc pas été reportées sur Euronext) et portées à la connaissance de Publicis. Le tableau ci-dessous récapitule ces transactions :

recapitale des transactions.						
Date de la	Prix de l'action	Prix d'un	BSA	Prime / (Décote)		
transaction	Publicis (€)*	BSA (€)	échangés lors	induite par le prix		
			de la	de l'Offre		
			transaction			
1er juillet 2005	24,95 €	5,10 €	40 000	76,5%		
28 octobre 2005	27,17 €	8,00€	99 209	12,5%		
2 décembre 2005	28,87 €	7,50 €	86 401	20,0%		

<sup>\*</sup> A la clôture sur le marché Eurolist d'Euronext le jour de la transaction (Source : Euronext).

### 2) Valeur théorique des BSA

La valeur théorique des BSA peut se calculer en utilisant le modèle Black et Scholes. Les calculs présentés ci-dessous reposent sur les hypothèses suivantes :

- Cours de l'action ordinaire au 30 décembre 2005 à la clôture sur le marché Eurolist d'Euronext : 29,40€.
- Dividende payé au 5 juillet 2005 : 0,30€ par action Publicis (taux de rendement implicite <u>:</u> 1,02%). Pour ce calcul, le dividende est défini comme tout dividende ou distribution, en numéraire ou en titres, versé au cours des 12 derniers mois. Le taux de rendement implicite est calculé en divisant ce dividende par le cours actuel de l'action ordinaire Publicis au 30 décembre 2005 à la clôture sur le marché Eurolist d'Euronext.
- Taux sans risque au 30 décembre 2005 : 3,654%. Pour ce calcul, le taux sans risque représente le taux de swap Euro avec une maturité supposée au 24 septembre 2022 et fondé sur la courbe des taux swaps (courbe I53 tel que figurant sur Bloomberg, avec interpolation linéaire entre les points les plus proches du 24 septembre 2022).
- Taux de prêt-emprunt de titres : 0,40%. Pour ce calcul, le taux de prêt-emprunt de titres représente la marge annuelle au dessus de l'Euribor acquittée à l'actionnaire prêteur de titres Publicis au cours d'une transaction de prêt-emprunt de titres Publicis.
- Volatilité des actions sous-jacentes : fourchette indiquée ci-dessous.
- Prix d'exercice des BSA : 30,50€.
- Maturité des BSA : 24 septembre 2022.

En fonction de la volatilité retenue, l'utilisation du modèle de Black et Scholes conduit aux valeurs théoriques suivantes pour les BSA :

Volatilité Valeur théorique d'un		Prime / (Décote) induite par le prix de l'Offre		
	BSA(€)			
15,0%	8,80 €	2,3%		
17,5%	9,53 €	(5,6)%		
20,0%	10,29 €	(12,5)%		
22,5%	11,05 €	(18,6)%		



• Pour information, l'historique de volatilité des actions ordinaires Publicis au 30 décembre 2005 est le suivant :

	Période de reference*				
	10 jours	30 jours	50 jours	100 jours	250 jours
Volatilité historique	9,76%	11,27%	11,87%	14,56%	18,64%

<sup>\*</sup> Période finissant le 30 décembre 2005

• Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur théorique des BSA au cours de l'action ordinaire Publicis en fonction des différents niveaux de volatilité :

Valeur théorique d'un BSA - Prime / (Décote) induite par le prix de l'Offre					
Volatilité		Prix de l'action ordinaire Publicis			
	22 €	24 €	26 €	28 €	30 €
15,0%	3,90 €	5,08 €	6,38 €	7,77 €	9,24 €
	130,8%	77,2%	41,1%	15,8%	(2,6)%
17,5%	4,58 €	5,80 €	7,11 €	8,51 €	9,98 €
	96,5%	55,2%	26,6%	5,8%	(9,8)%
20,0%	5,26 €	6,51 €	7,85 €	9,26 €	10,74 €
	71,1%	38,2%	14,6%	(2,8)%	(16,2)%
22,5%	5,94 €	7,23 €	8,59 €	10,02 €	11,50 €
	51,5%	24,5%	4,8%	(10,2)%	(21,7)%

- Les données relatives au cours de l'action ordinaire de Publicis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 sont fournies dans le tableau relatif à l'historique du cours des BSA ci-dessus.
- Pour information, sur la base du cours de l'action au 30 décembre 2005, la volatilité induite du prix de l'Offre s'élève à 16%.
- Le 3 juin, le 5 juillet et le 30 septembre 2005, l'Initiateur a acquis un total de 414 938 BSA\* :

Date	Prix d'un BSA (€)	Volume total	Prime / (Décote) induite par le prix de l'Offre
3 juin 2005	5,00 €	173 411	80,0%
5 juillet 2005	5,10 €	52 474	76,5%
30 septembre 2005	7,00 €	189 053	28,6%

<sup>\*</sup> après l'émission du 24 septembre 2002, 314 BSA ont été annulés du fait des rompus d'actions constatés dans l'opération Bcom3.

Enfin, le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a rendu une attestation d'expertise indépendante du prix du point de vue des titulaires de BSA et des actionnaires de Publicis concluant que le prix proposé par Publicis est conforme à l'intérêt des actionnaires de la société et offre aux porteurs de BSA une liquidité dans des conditions raisonnables.

Ses termes seront reproduits dans la note d'information.

### VI. AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE PUBLICIS

Au cours de sa séance du 2 janvier 2006, le conseil de surveillance de Publicis a estimé, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (six membres dont MM. Yutaka Narita et Tateo Mataki étant absents excusés) que le projet d'Offre était conforme aux intérêts de Publicis et



de ses actionnaires et a constaté qu'aucun impact n'est attendu en matière d'emploi du fait de cette opération.

En ce qui concerne l'intérêt de l'Offre pour les titulaires de BSA, le conseil de surveillance a, dans les mêmes conditions de majorité et de quorum, jugé satisfaisantes les conditions de rachat offertes par Publicis et en conséquence, recommandé aux titulaires de BSA d'apporter leurs titres à l'Offre.

VII. CONTACT

Relations Investisseurs: Pierre Bénaich - Tél. 01 44 43 65 00

Communication: Eve Magnant - Tél. 01 44 43 70 25

Au sens du droit des Etats-Unis, le présent communiqué de presse n'est ni une offre d'acquisition, ni une sollicitation ou une invitation à offrir à la vente les BSA ou toute autre valeur mobilière. La distribution de la présente note d'information et des autres documents diffusés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, la réalisation de l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre est susceptible dans certains pays d'être soumise à certaines restrictions légales. Dans ce cas, l'offre ne constituera pas une offre ou une sollicitation en vue d'acheter qui serait contraire aux dites restrictions. Les personnes venant en possession de la note d'information sont invitées à se renseigner auprès de leur conseil sur les restrictions locales qui leur seraient éventuellement applicables et à s'y conformer. Publicis décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.

Dans le cadre de l'extension de l'offre publique aux Etats-Unis, l'Initiateur déposera un "tender offer statement" auprès de la « U.S. Securities and Exchange Commission ». Ce « tender offer statement" contiendra un certain nombre d'informations importantes contenues dans la Note d'Information française. Le "tender offer statement" (y compris l'offre d'achat et les autres documents déposés auprès de la « U.S. Securities and Exchange Commission ») sera consultable gratuitement sur le site Internet www.sec.gov.com.